

## COMMUNIQUE

### Fractionnement des actions de la **BANK OF AFRICA – SENEGAL**

Lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 30 mars 2017, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - SENEGAL (BOA-SENEGAL) ont décidé de procéder au fractionnement des actions de la Banque dans un rapport de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Cette opération se déroulera suivant les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de deux millions quatre cent mille (2 400 000) actions à vingt-quatre millions (24 000 000) ;
- La valeur nominale des actions sera désormais de mille (1 000) FCFA contre dix mille (10 000) FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM, le 30 octobre 2017.

La BOA-SENEGAL remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Toute information complémentaire relative à cette opération peut être obtenue auprès de la Société de Gestion et d'Intermédiation BOA CAPITAL SECURITIES - téléphone : (225) 20-30-21-22 télécopie : (225) 20-32-04-68 E-mail : [info@boacapital.com](mailto:info@boacapital.com)

Fait à Dakar, le 10 octobre 2017

Le Directeur Général

  
M Mamadou Igor DIARRA